
amnesty international

Cas d'Appel

L'AFFAIRE HABRÉ DEVANT L'UNION AFRICAINE : PAROLES DE VICTIMES

Lors du prochain sommet de l'Union africaine (UA) prévu à Khartoum, au Soudan, du 23 au 24 janvier 2006, les chefs d'État et de gouvernement africains vont examiner quelle réponse ils doivent apporter à l'action judiciaire ouverte contre l'ancien président du Tchad, Hissène Habré, à la suite de plaintes déposées par certaines de ses victimes d'abord au Sénégal, puis en Belgique.

L'UA a, ainsi, une occasion historique d'envoyer un signal fort au monde entier indiquant la volonté du continent africain d'écouter l'exigence de justice émise par les victimes de violations graves des droits humains.

De nombreuses ONG africaines et internationales se sont mobilisées pour que Hissène Habré puisse répondre de ses actes devant un tribunal. Amnesty International a lancé un certain nombre d'actions en envoyant notamment une lettre à tous les chefs d'État et de gouvernement de l'UA leur enjoignant de répondre au besoin de justice et de réparation exprimé depuis des années par de nombreuses victimes des violations très graves commises sous la présidence de Hissène Habré.

Amnesty International demande donc aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui vont se réunir à Khartoum de se prononcer en faveur de la traduction en justice d'Hissène Habré dans le cadre d'une procédure judiciaire équitable qui respecte les droits de la défense et exclue la peine de mort.

Voici le témoignage de trois victimes tchadiennes qui luttent depuis des années pour que justice soit faite. Leur détermination et leur courage ne peuvent que nous impressionner tous. Il est essentiel que la société civile à l'échelle de tout le continent africain se mobilise afin que les dirigeants des États africains se montrent à la hauteur de leur exigence de justice et de vérité.

Ginette Ngarbaye

*« Je leur ai dit que j'étais enceinte de quatre mois
et malgré cela ils m'ont torturée pendant quatre jours »*

En 1985, Ginette Ngarbaye a 23 ans et elle poursuit une formation professionnelle à N'Djaména, la capitale du Tchad. Le 16 janvier, elle est convoquée à la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS), la police politique, située non loin du ministère du plan. *« Je leur ai dit que j'étais enceinte de quatre mois et malgré cela ils m'ont torturée pendant quatre jours »* a confié Ginette Ngarbaye à Amnesty International. Accusée sans aucune preuve d'être en contact avec des opposants politiques, cette jeune femme a été battue et a reçu des décharges électriques. *« Je perdais régulièrement connaissance quand ils me battaient, je ne sais plus ce qu'ils m'ont fait quand j'étais évanouie. D'autres personnes criaient pendant qu'on les torturait, plusieurs d'être elles sont mortes à la DDS et des femmes ont été victimes d'actes de viol »*. Détenue durant plusieurs mois à la DDS, elle a transférée par la suite à la prison centrale où elle a accouché en juillet 1985. Elle a été libérée avec sa fille sans charge ni procès deux ans plus tard en février 1987. Ginette Ngarbaye fait partie du groupe de victimes qui a déposé plainte contre Hissène Habré au Tchad, à Dakar et au Sénégal puis en 2003 en Belgique. Dans un entretien avec Amnesty International en décembre 2005, elle a confirmé sa volonté d'obtenir réparation : *« Nous voulons que justice soit faite, nous ne pouvons pas l'obtenir en Afrique, c'est la raison pour laquelle Hissène Habré doit répondre de ses crimes en Belgique. »*

Clément Abaifouta

*« Depuis que j'ai porté plainte contre Hissène Habré,
je me sens libéré et un nouvel espoir m'habite »*

En juillet 1985, Clément Abaifouta vient d'obtenir son baccalauréat et s'est inscrit en lettres à la faculté de N'Djaména quand il est arrêté par des agents de la DDS. *« Quand je suis arrivé au siège de la police politique, j'ai été accusé d'avoir des relations avec les opposants, j'ai été frappé et on m'a conduit dans une petite cellule où se trouvait d'autres détenus »*. Au bout de deux semaines, il est transféré aux « locaux », une prison de la DDS où il avait pour tâche d'enterrer les personnes décédées en détention. *« Deux fois par jour, j'allais enterrer entre sept et dix détenus qui venaient de décéder dans un charnier à l'extérieur de N'Djaména »*. Clément Abaifouta a été détenu quatre ans sans jugement. *« Cela a été quatre ans de privation de nourriture, quatre ans où j'étais régulièrement battu, pour me couvrir, j'ai été obligé de prendre les vêtements des morts, j'ai perdu mes cheveux, mes dents et je n'ai pas pu marcher durant six mois. »* Clément Abaifouta a déposé plainte au Tchad, au Sénégal puis en Belgique. Il a affirmé à Amnesty International en décembre 2005 : *« Depuis que j'ai porté plainte contre Hissène Habré, je me sens libéré et un nouvel espoir m'habite, celui de voir mes souffrances enfin reconnues et celui de voir le responsable de ces atrocités répondre de ses actes devant la justice. »*

Souleymane Guengueng

*« Du fond de ma cellule, du fond de cette folie,
j'ai juré devant Dieu de lutter pour la justice et la vérité si je m'en sortais vivant »*

Souleymane Guengueng a été libéré en décembre 1990 à la suite de la chute d'Hissène Habré. Quinze ans après, il porte encore sur son corps les traces des tortures subies et il continue de souffrir de graves problèmes de vue en dépit de plusieurs opérations aux deux yeux.

Accusé de recruter des éléments armés pour le compte de l'opposition, il a été arrêté à son bureau à N'Djaména en 1988 par la police politique de Hissène Habré et a été détenu au Camp des martyrs, non loin de la « piscine », un ancien établissement de bains qui avait été recouvert d'une chape de béton et divisé en plusieurs cellules situées au sous-sol. À la piscine, des détenus étaient soumis à toutes sortes de tortures. On leur faisait subir des électrochocs, on leur arrachait les ongles et on les soumettaient à « l'arbatachar », supplice qui consiste à étouffer le prisonnier en liant par derrière ses poignets à ses chevilles. *« Du fond de ma cellule, du fond de cette folie, j'ai juré devant Dieu de lutter pour la justice et la vérité si je m'en sortais vivant. Je suis convaincu que si Dieu a préservé ma vie, c'est pour accomplir cette mission et obtenir justice en mémoire de ceux qui sont morts et disparus »*.

Après sa libération, Souleymane Guengueng s'est consacré à la lutte contre l'impunité en recueillant les témoignages des rescapés des geôles de Hissène Habré. *« Nous avons réuni plus de 1000 dossiers de victimes afin de porter plainte. J'ai mené ce combat en souvenir de mes compagnons 'disparus' ou morts entre mes bras. Le refus du Sénégal de juger Hissène Habré a été pour nous une immense déception »*, a déclaré Souleymane Guengueng à Amnesty International en décembre 2005. *« C'est une défaite pour toute l'Afrique. C'est pour cette raison que nous nous sommes tournés vers l'Europe. Notre seul espoir maintenant, c'est que l'Union africaine prenne en compte notre soif de justice. »*